



UNHCR
The UN Refugee Agency



LA STRATÉGIE TRIENNALE (2019-2021)

**sur la réinstallation et les voies
complémentaires d'admissions**

Juin 2019

 Page de couverture: Irlande, 2018. Thaw Thaw Soe, et son mari Lo May, du Myanmar, se promènent dans les rues de Galway, en Irlande, en compagnie de leur fille Su Mya Noe. Thaw Thaw a été séparée de sa fille pendant 15 ans, jusqu'à ce que Su Mya puisse finalement la rejoindre en Irlande. Le Programme d'aide au déplacement, dirigé par le HCR, la Croix-Rouge irlandaise et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en place depuis 2006, aide les réfugiés ou les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire à surmonter les difficultés financières et administratives qui s'opposent au regroupement familial. ©HCR/Andrew McConnell

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| AVANT-PROPOS..... | 4 |
| INTRODUCTION..... | 5 |
| APERÇU DE LA STRATÉGIE..... | 6 |
| DÉFINITIONS DES PRINCIPAUX TERMES..... | 7 |
| CONTEXTE..... | 8 |
| VISION..... | 10 |
| PRINCIPES DIRECTEURS..... | 15 |
| ORIENTATIONS ET OUTILS STRATÉGIQUES..... | 17 |
| OBJECTIF NO 1: ÉLARGIR L'ACCÈS À LA RÉINSTALLATION: DE NOUVEAUX PAYS DE RÉINSTALLATION ET DAVANTAGE DE PLACES..... | 18 |
| OBJECTIF NO 2: ÉLARGIR L'ACCÈS AUX VOIES COMPLÉMENTAIRES D'ADMISSION: UN ACCÈS FACILITÉ ET DAVANTAGE DE POSSIBILITÉS..... | 22 |
| OBJECTIF NO 3: CRÉER LES CONDITIONS VOULUES: ŒUVRER EN FAVEUR DE SOCIÉTÉS ACCUEILLANTES ET INCLUSIVES..... | 26 |
| ÉTAPES SUIVANTES..... | 33 |

AVANT-PROPOS

Le 17 décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la résolution affirmant le Pacte mondial sur les réfugiés, étant entendu que seule la coopération internationale peut permettre de réaliser des solutions durables pour les situations de réfugiés. Cette avancée historique pour la protection internationale des réfugiés constitue une occasion unique de traduire les espoirs d'une solidarité accrue et d'un plus grand partage des responsabilités en résultats concrets susceptibles d'améliorer la vie des réfugiés.

L'un des fondements du Pacte mondial consiste à élargir l'accès des réfugiés aux solutions mises à disposition par les pays tiers, telles que la réinstallation et les voies complémentaires d'admission. Ces mesures offrent davantage de possibilités de réinstallation aux réfugiés particulièrement exposés aux risques, ainsi qu'un meilleur accès à des voies complémentaires offrant des options de protection et de solutions. Cette Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires d'admission constitue à la fois une impulsion et un programme permettant à toutes les parties prenantes concernées d'agir en vue de concrétiser cette ambition.

L'élargissement de l'accès à la réinstallation et aux voies complémentaires requiert l'engagement, les compétences et les ressources de nombreux intervenants, tant anciens que nouveaux. Le rôle crucial que jouent les partenariats pour élargir les solutions dans les pays tiers a d'ailleurs été reconnu voilà plus de 25 ans, par le biais de la création des Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation, un forum réunissant diverses parties

prenantes, parmi lesquelles le HCR, la société civile et un éventail de participants toujours plus vaste, incluant le secteur privé et le monde universitaire.

En accord avec l'esprit de partenariat des Consultations tripartites annuelles, la présente Stratégie a été élaborée en collaboration avec plus de 90 acteurs qui jouent divers rôles dans l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de réinstallation et de voies complémentaires d'admission. Afin de respecter notre engagement, d'importants efforts devront être déployés pour mettre au point des régimes en la matière et les renforcer, encourager les initiatives, mobiliser tous les secteurs de la société, faire en sorte que les réfugiés puissent jouer un rôle de premier plan, mettre au point des approches factuelles et tirer parti des possibilités qu'offrent les partenariats multipartites. La réalisation des objectifs définis dans la présente Stratégie repose en outre sur la capacité de chacun d'entre nous à tirer parti de nos succès, à maintenir l'élan impulsé ces dernières années et à démontrer ce qu'il est possible d'accomplir par le biais de mesures novatrices et de partenariats solides.

Les réfugiés possèdent des atouts et des qualités remarquables et sont en mesure de dynamiser et de diversifier nos sociétés. Cette Stratégie vise à faire en sorte que les personnes en quête de réinstallation et de voies complémentaires puissent y avoir accès et qu'elles bénéficient d'un accompagnement leur permettant de bien s'intégrer à leurs nouveaux milieux de vie. La démarche collective définie dans ces pages nous permettra de réaliser cette vision.

Au nom des participants aux Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation,



Volker Türk
Haut-Commissaire assistant chargé
de la protection
HCR



Caroline Nokes, Députée, Ministre
d'État chargée de l'immigration,
Royaume-Uni Présidente des
Consultations annuelles tripartites sur
la réinstallation de 2019.



Maurice Wren, Directeur général du
Conseil britannique pour les réfugiés
et Coprésident des Consultations
annuelles tripartites sur la
réinstallation de 2019.

INTRODUCTION

Les situations de réfugiés continuent de prendre de l'ampleur et sont de plus en plus complexes. La grande majorité des réfugiés (85 pour cent) sont accueillis dans des pays à revenu faible ou intermédiaire qui rencontrent des difficultés sur le plan économique ainsi qu'en matière de développement. En dépit de la générosité des pays d'accueil et des donateurs, il apparaît urgent de partager plus équitablement la charge et les responsabilités en matière d'accueil pour pouvoir faire face au nombre croissant de réfugiés à travers le monde.

Bien que d'importants progrès aient été observés ces dernières années dans le domaine de la réinstallation, la fluctuation des places disponibles ainsi que le doublement des [besoins à l'échelle mondiale](#), qui concernent aujourd'hui 1,4 million de personnes, n'ont permis en 2018 de réinstaller que 5 pour cent des réfugiés identifiés par le HCR comme ayant besoin de réinstallation. Par ailleurs, bien que des efforts aient été déployés pour accroître les possibilités d'accès aux voies complémentaires pour les réfugiés, les solutions proposées n'ont pas été suffisantes pour répondre à l'échelle des besoins actuels.

Le [Pacte mondial sur les réfugiés](#), approuvé par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 2018, témoigne avec force de la détermination de la communauté internationale à renforcer la solidarité envers les réfugiés et les communautés qui les accueillent. Reconnaissant que les solutions des pays tiers constituent une preuve tangible de solidarité et de partage de la charge et des responsabilités, leur élargissement constitue l'un des quatre objectifs du Pacte mondial. Celui-ci prévoit la mise au point d'une Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires d'admission (ci-après désignée « la Stratégie ») visant à assurer un plus grand nombre de places de réinstallation, à multiplier les pays d'accueil et à renforcer la disponibilité et le caractère prévisible des voies complémentaires dont peuvent bénéficier les réfugiés.

Cette Stratégie multipartite est le fruit de larges consultations avec un grand nombre de parties prenantes issues de différentes régions, parmi lesquelles des États, des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales, des représentants de la société civile, des acteurs du secteur privé, des représentants du milieu universitaire, des responsables confessionnels, des réfugiés ainsi que d'autres organismes de l'ONU.

Compte tenu de l'hétérogénéité des solutions faisant appel à des pays tiers, la Stratégie prévoit des approches et collaborations globales et pragmatiques qui transcendent la communauté de partenaires déjà impliqués dans le domaine de la réinstallation et des voies complémentaires d'admission. Accroître la réinstallation et les voies complémentaires d'admission suppose une ferme détermination à tirer pleinement parti des partenariats. Ceux-ci peuvent entraîner des actions collectives et aboutir à des résultats concrets.

La réalisation des objectifs de la Stratégie repose sur la mobilisation de diverses parties prenantes et sur le recours à une approche multipartite permettant de contribuer aux initiatives lancées aux niveaux mondial, régional et national. La mise en œuvre de la Stratégie s'appuiera sur une meilleure connaissance des données de base concernant l'accroissement des possibilités au fil du temps.

La Stratégie constitue à la fois une feuille de route concernant l'accroissement de l'accès au cours des trois prochaines années (2019-2021) et un plan d'action ambitieux en faveur d'un plus large recours aux solutions faisant appel à des pays tiers au cours des dix prochaines années (2019-2028). Elle repose sur une vision qui continuera de contribuer à atteindre les objectifs du Pacte mondial sur le long terme. Le Forum mondial sur les réfugiés de 2019 fournira une première occasion de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie et de mobiliser l'adhésion en suscitant l'engagement des États et d'autres parties prenantes concernées.

DE LA STRATÉGIE

VISION

- Élargissement du recours aux solutions des pays tiers, de façon à garantir d'ici fin 2028 à **3 millions de réfugiés une protection et des solutions** de réinstallation (**1 million**) dans **50 pays de réinstallation**, ainsi que l'accès à des voies complémentaires d'admission (**2 millions**).

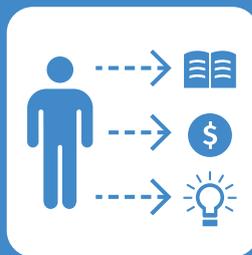
OBJECTIFS ET PRIORITÉS



1. ÉLARGIR L'ACCÈS À LA RÉINSTALLATION:

De nouveaux pays de réinstallation

- De nouveaux pays mettent en place des programmes de réinstallation probants
- Les programmes de réinstallation sont renforcés et pérennes
- Les programmes de réinstallation sont adaptés aux besoins et assurent une protection optimale



2. ÉLARGIR L'ACCÈS AUX VOIES COMPLÉMENTAIRES D'ADMISSION:

Faciliter l'accès et multiplier les possibilités

- La gamme de voies complémentaires est élargie
- Des voies complémentaires d'admission sont accessibles aux réfugiés
- Les voies complémentaires sont assorties de mesures de protection et axées sur la recherche de solutions



3. CRÉER LES CONDITIONS VOULUES:

Œuvrer en faveur de sociétés accueillantes et inclusives

- Les initiatives en faveur de sociétés accueillantes et inclusives sont appuyées
- Les réfugiés sont dotés des moyens leur permettant de bien s'intégrer dans les sociétés qui les accueillent
- La réinstallation et les voies complémentaires d'admission contribuent à l'édification de sociétés inclusives

DÉFINITIONS DES PRINCIPAUX TERMES

LES SOLUTIONS DES PAYS TIERS

permettent à des réfugiés de quitter un pays dans lequel ils ont cherché refuge (**le pays hôte**) pour s'installer dans un pays tiers (**le pays d'accueil**). Les solutions des pays tiers comprennent l'ensemble des voies d'admission des réfugiés, y compris la réinstallation et les différentes voies complémentaires d'admission.

LA RÉINSTALLATION

consiste à sélectionner des réfugiés puis à les transférer d'un pays dans lequel ils ont cherché refuge (**le pays hôte**) vers un pays tiers qui a accepté de les accueillir — en tant que réfugiés — et de leur accorder le statut de résidents permanents (**le pays de réinstallation**). Ce statut assure une protection contre le refoulement et confère au réfugié réinstallé et à sa famille ou aux personnes à sa charge les mêmes droits que les ressortissants nationaux. La réinstallation permet également d'accéder à la naturalisation dans le pays de réinstallation (voir le [Manuel de réinstallation du HCR](#)).

L'identification d'un réfugié et son orientation vers un pays de réinstallation constitue une **demande de réinstallation** du HCR et le transfert d'un réfugié vers un pays de réinstallation suivant une telle demande constitue un **départ aux fins de réinstallation**.

LES PAYS DE RÉINSTALLATION

sont des pays qui offrent des possibilités d'accueil et d'installation permanente en faveur des réfugiés.

LES PAYS DE RÉINSTALLATION NOUVEAUX ET ÉMERGENTS

sont des États qui n'ont pas encore mis au point de programmes de réinstallation, mais qui proposent ponctuellement des places de réinstallation ou qui envisagent de mettre en place des programmes de réinstallation dans le futur.

LES VOIES COMPLÉMENTAIRES D'ADMISSION

constituent pour les réfugiés des voies sûres et réglementées, complétant la réinstallation en leur permettant de séjourner légalement dans un pays tiers dans lequel leurs besoins de protection internationale sont satisfaits. Elles s'ajoutent à la réinstallation et ne doivent pas se substituer à la protection dont bénéficient les réfugiés dans le cadre du régime de la protection internationale. Les voies complémentaires comprennent les voies d'admission existantes pour lesquelles les réfugiés remplissent les conditions requises, mais qui peuvent nécessiter des ajustements opérationnels pour faciliter leur accès (voir la publication du HCR intitulée [Voies complémentaires d'admission des réfugiés dans les pays tiers – Considérations clés](#)).

Les voies complémentaires sont diverses par nature et peuvent être bénéfiques pour les réfugiés de différentes façons selon leurs objectifs précis. Par exemple, certaines voies complémentaires d'admission, **telles que l'admission à titre humanitaire, les programmes de parrainage privés ou communautaires ou encore les visas humanitaires**, peuvent être particulièrement adaptées aux personnes ayant besoin de protection internationale. D'autres voies complémentaires d'admission, **telles que le regroupement familial, l'éducation et les possibilités d'emploi**, sont des voies d'entrée ou de migration qui peuvent et doivent être de plus en plus accessibles aux personnes ayant besoin de protection internationale.

CONTEXTE

En 2016, l'essor observé des engagements en faveur de la réinstallation et des voies complémentaires d'admission a été renforcé par la [Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants](#) et attesté par le plus important taux de départs aux fins de réinstallation depuis près de vingt ans. Les deux années qui ont suivi ont vu l'élargissement de certains programmes de réinstallation existants, l'accueil de réfugiés dans certains pays pour la première fois et la mise en place et le développement de voies complémentaires d'admission. Aujourd'hui, des acteurs de plus en plus nombreux s'emploient à mettre sur pied des programmes de réinstallation et des initiatives en faveur de voies complémentaires d'admission et on observe un véritable élan concernant l'amélioration des approches existantes et la mise à l'essai de nouvelles modalités en la matière.

Malgré ces succès, le nombre sans cesse croissant de réfugiés ayant besoin de solutions à plus long terme, conjugué à l'absence d'un développement soutenu des possibilités de réinstallation et des voies complémentaires d'admission, n'a pas permis aux solutions des pays tiers de se révéler suffisantes. Il reste par ailleurs à confirmer que les solutions des pays tiers sont en mesure de soutenir la recherche de solutions exhaustives pour les réfugiés qui se trouvent dans des pays hôtes. Il est crucial d'inscrire les solutions des pays tiers dans le cadre de l'orientation stratégique plus large des solutions globales dans les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés sur de longues périodes afin de contribuer efficacement à l'amélioration de l'environnement de protection et de préserver l'espace d'asile.

La Stratégie aborde un certain nombre d'aspects qui contraignent le développement de la réinstallation et des voies complémentaires d'admission:

CONCERNANT LA RÉINSTALLATION

[Parties prenantes en nombre insuffisant, manque de moyens et contexte politique peu favorable](#)

Dans certains États, les dissensions au sein de la société sur les questions relatives aux réfugiés et à l'asile et l'attention accrue accordée à la sécurité intérieure ont entravé la mise en place de programmes de réinstallation ou leur élargissement. Bien que le régime de réinstallation soit bien établi, les données à disposition ne suffisent pas toujours pour démontrer aux pays d'accueil les avantages que présente la réinstallation.

Dans la plupart des cas, les pays de réinstallation nouveaux et émergents ne sont pas dotés des structures pangouvernementales nécessaires, des connaissances ou de l'expérience requise pour procéder à la réinstallation de réfugiés. Les programmes sont bien souvent limités en raison du manque de moyens et de ressources des acteurs à l'échelle locale.

L'intégrité du système de réinstallation continue d'être mise à l'épreuve et il est toujours possible de renforcer la qualité et l'efficacité des processus de réinstallation, notamment en faisant mieux recours

à la technologie. Il est nécessaire de mener des évaluations approfondies afin de trouver de nouveaux moyens permettant de rendre les programmes plus efficaces et plus pérennes.

Parfois, les programmes ne permettent pas de répondre avec satisfaction aux besoins en matière de réinstallation du fait d'imprévus en matière de planification ou de rigidités dans les exigences opérationnelles. Le manque d'alignement sur les stratégies de solutions globales et les difficultés à mettre en avant les retours en terme de protection résultant de la réinstallation pour les pays d'accueil entrave bien souvent sa capacité à contribuer aux réponses globales en faveur des réfugiés.

La réinstallation repose cependant sur des bases solides. Une large communauté de pratique s'est constituée au travers des Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation et de diverses initiatives multipartites de renforcement des capacités. Afin d'être en mesure de véritablement renforcer la réinstallation, il sera nécessaire de tirer au mieux parti de cette expertise, d'élargir les partenariats à de nouveaux acteurs tout en renforçant constamment les capacités de ces derniers, et d'inciter le recours à la réinstallation.

CONCERNANT LES VOIES COMPLÉMENTAIRES D'ADMISSION

Obstacles en matière d'accès, coordination insuffisante et manque de données

Les systèmes visant à faciliter l'accès des réfugiés aux voies complémentaires d'admission sont moins bien développés que ceux qui existent en faveur de la réinstallation. Les réfugiés se heurtent à une multitude d'obstacles juridiques, administratifs et pratiques pour accéder aux voies complémentaires d'admission, comme les critères d'admissibilité, les conditions de ressources et les documents exigés, ou encore les difficultés liées à l'accès aux ambassades, à l'obtention d'autorisations de sortie du territoire ou à l'obtention d'informations. Certaines voies d'admission n'offrent parfois pas suffisamment de garanties pour répondre aux besoins spécifiques des réfugiés en matière de protection.

L'élargissement de l'accès aux voies complémentaires d'admission se heurte à l'absence de directives opérationnelles communes ainsi qu'au manque de coordination entre les acteurs clés, que ce soit à l'échelle locale ou mondiale. Malgré les récents progrès accomplis en matière d'accès aux voies complémentaires, le fait qu'il n'existe pas de structures de coordination dédiées à la promotion, à l'appui et au renforcement des capacités, telles que celles qui existent dans le domaine de la réinstallation, constitue toujours une importante lacune.

Les données se rapportant à la disponibilité et au recours à ces voies d'admission sont insuffisantes. Les systèmes actuels ne sont pas conçus pour recueillir des informations détaillées sur les profils, les compétences et les connaissances des réfugiés en vue de faciliter l'accès à des voies complémentaires, ni pour collecter des données sur les admissions de réfugiés par le biais des voies existantes.

Les partenariats multisectoriels qui mettent en relation différents acteurs, dont ceux du secteur privé et des établissements d'enseignement, sont indispensables pour accroître l'accès aux voies complémentaires d'admission, et malgré certains exemples en la matière, leur potentiel n'a pas pour l'instant été pleinement exploré, ni exploité. Bien que le recours aux voies complémentaires d'admission ait suscité un intérêt croissant ces dernières années, il convient avant tout de les faire progresser de façon continue en levant les obstacles auxquels se heurtent les réfugiés pour y accéder.

CONCERNANT LES SOCIÉTÉS D'ACCUEIL

Investissement insuffisant en faveur de l'intégration sur le long terme et discours clivant

L'arrivée en plus grand nombre de réfugiés dans de nombreux pays ces dernières années a engendré une vague de soutiens impliquant toute une série d'acteurs, parmi lesquels des citoyens, des autorités locales ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé. Cependant, un clivage de plus en plus marqué est apparu autour de la question de l'asile et les discours délétères sur les réfugiés sont devenus de plus en plus fréquents. Les politiques restrictives et les amendements législatifs adoptés dans un certain nombre de pays en vue de limiter l'accès des réfugiés aux territoires et à l'asile ont également entravé l'accès à la réinstallation.

L'absence de politiques et de programmes d'intégration permettant de répondre aux besoins spécifiques des réfugiés est susceptible de les exposer à des situations précaires, d'accentuer les inégalités au sein des communautés et d'influer sur la mesure dans laquelle les communautés d'accueil souscrivent aux programmes de réinstallation et de voies complémentaires. Malgré les progrès réalisés dans la façon de préparer les réfugiés et les communautés d'accueil à la réinstallation, il convient de déployer des efforts supplémentaires pour mieux répondre aux attentes et renforcer l'autonomie et l'indépendance des réfugiés.

Il est de plus en plus reconnu que les modèles qui invitent les membres de communautés à accueillir de nouveaux arrivants, comme les parrainages communautaires, peuvent avoir un effet transformateur en favorisant la cohésion sociale et en contribuant à édifier des sociétés plus accueillantes. Cet effet transformateur n'est toutefois pas encore pleinement exploité dans la mesure où les citoyens ne disposent pas toujours de moyens structurés leur permettant d'apporter leur contribution, ou parce que les initiatives locales et citoyennes ne jouissent pas de la légitimité requise pour exercer une influence sur les programmes.

Il est important d'investir à long terme dans des politiques d'intégration globales, l'établissement de réelles opportunités d'échange entre communautés locales et réfugiés en zones urbaines et rurales, ainsi que dans des discours positifs fondés sur des données probantes au sujet des réfugiés. Cela permettra de mettre en avant les atouts qu'ils représentent pour les pays d'accueil, et ainsi d'élargir durablement les options de réinstallation et de voies complémentaires.

LA VISION

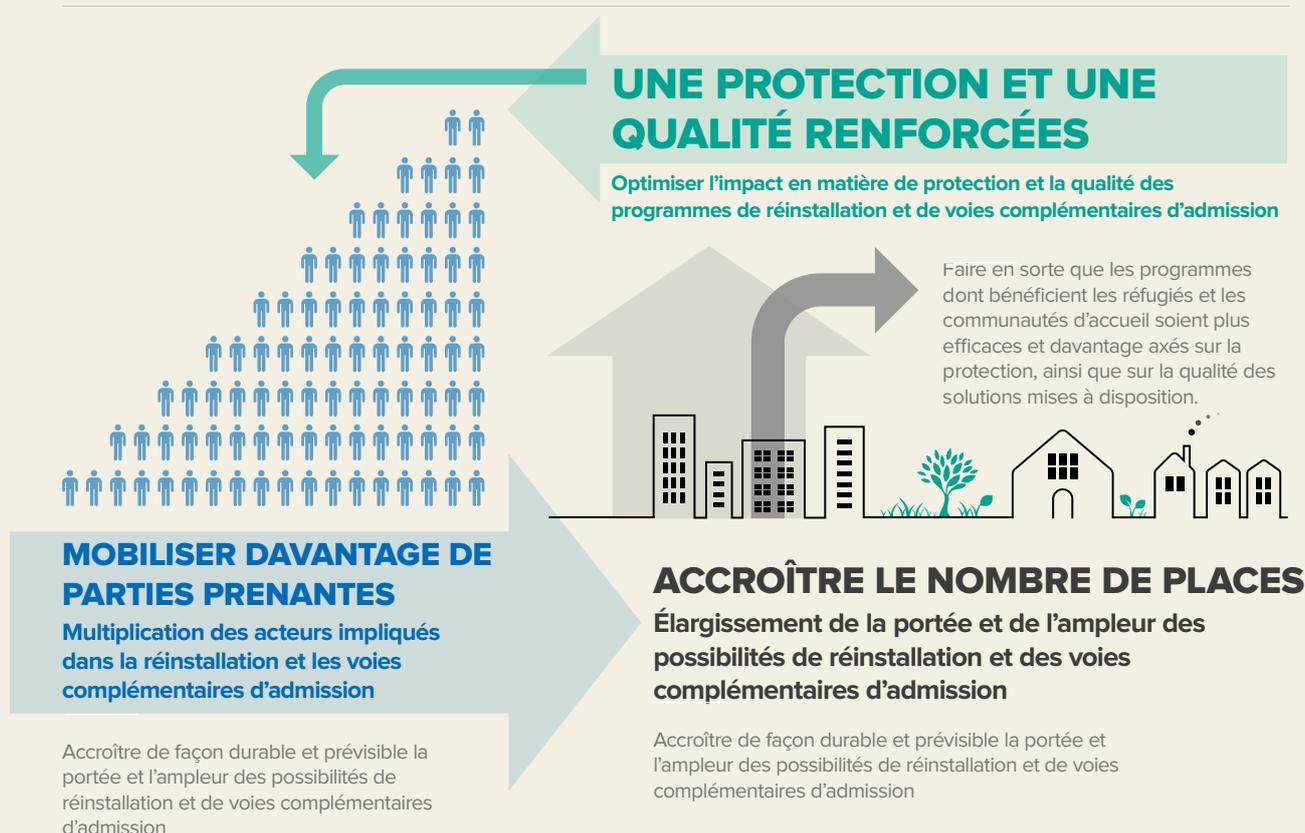
ÉNONCÉ DE LA VISION : Les solutions des pays tiers en faveur des réfugiés sont élargies, de façon à ce que 3 millions de réfugiés puissent bénéficier d'ici fin 2028 d'une protection et de solutions efficaces au moyen de la réinstallation (1 million de personnes) dans 50 pays de réinstallation et de voies complémentaires d'admission (2 millions de personnes).

Les trois composantes de la vision

Conformément au troisième objectif du Pacte mondial sur les réfugiés, la Stratégie vise avant tout à élargir l'accès à la réinstallation et aux voies complémentaires d'admission, de façon à faire preuve de solidarité envers les réfugiés et les pays d'accueil. La Stratégie repose sur une vision élaborée autour de trois composantes distinctes et néanmoins étroitement liées :

- 1. La multiplication des acteurs impliqués dans la réinstallation et les voies complémentaires d'admission.** Mobiliser un plus large éventail de pays et d'autres parties prenantes dans le domaine de la réinstallation et des voies complémentaires d'admission.
- 2. L'élargissement de la portée et de l'ampleur des possibilités de réinstallation et des voies complémentaires d'admission.** Accroître de façon durable et prévisible la portée et l'ampleur des possibilités de réinstallation et de voies complémentaires d'admission.
- 3. L'optimisation de l'impact en matière de protection et de la qualité des programmes de réinstallation et de voies complémentaires d'admission.** Faire en sorte que les programmes dont bénéficient les réfugiés et les communautés d'accueil soient plus efficaces et davantage axés sur la protection, ainsi que sur la qualité des solutions mises à disposition.

Les trois composantes de la vision



La vision en chiffres

L'élargissement de l'accès à la réinstallation et aux voies complémentaires d'admission est un processus progressif de long terme. La Stratégie permettra de réaliser les objectifs du Pacte mondial bien au-delà de 2021. Les progrès en la matière seront évalués à l'occasion d'étapes clés – notamment à l'issue de la période triennale en 2021 et du deuxième Forum mondial sur les réfugiés en 2023 –, en vue de la pleine réalisation de la vision d'ici fin 2028.

Indicateurs clés liés à la réalisation de la vision

Compte tenu de la nature pluridimensionnelle de la Stratégie et conformément à [l'ensemble d'indicateurs liés au Pacte mondial sur les réfugiés](#), les principaux indicateurs qui seront utilisés pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de la vision sont les suivants:

- ➡ Le nombre de réfugiés qui ont été réinstallés
- ➡ Le nombre de pays auxquels ont été adressées des demandes de réinstallation de la part du HCR

- ➡ Le nombre de réfugiés admis par le biais de voies complémentaires d'admission

L'identification d'un réfugié et son orientation vers un pays de réinstallation constitue une demande de réinstallation du HCR, et le transfert d'un réfugié vers un pays de réinstallation suivant une telle demande constitue un départ aux fins de réinstallation.

Indice de référence et cible en matière de réinstallation

Tandis que les besoins prévus en matière de réinstallation dans le monde se chiffrent à 1,4 million de cas pour 2020, seuls 55 680 réfugiés pour lesquels une demande a été déposée par le HCR ont été réinstallés en 2018. La figure 2 visualise l'écart entre les besoins en matière de réinstallation et les départs aux fins de réinstallation par année à la suite d'une demande soumise par le HCR. Pour y remédier, il sera nécessaire d'augmenter considérablement le nombre de réfugiés réinstallés dans des pays tiers. La Stratégie prévoit qu'un million de réfugiés seront réinstallés à la suite d'une demande soumise par le HCR d'ici fin 2028.

Figure 1. Solutions dans des pays tiers en faveur de 3 millions de réfugiés d'ici fin 2028

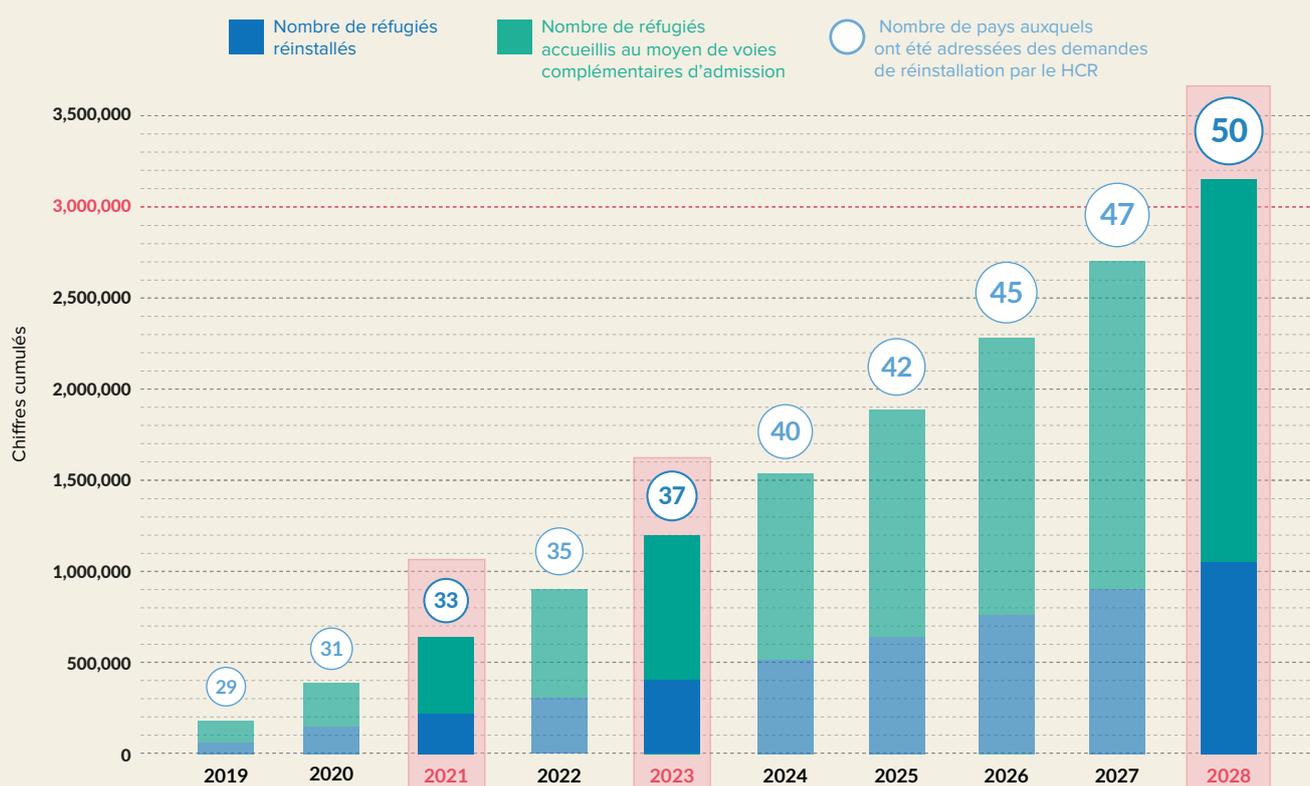
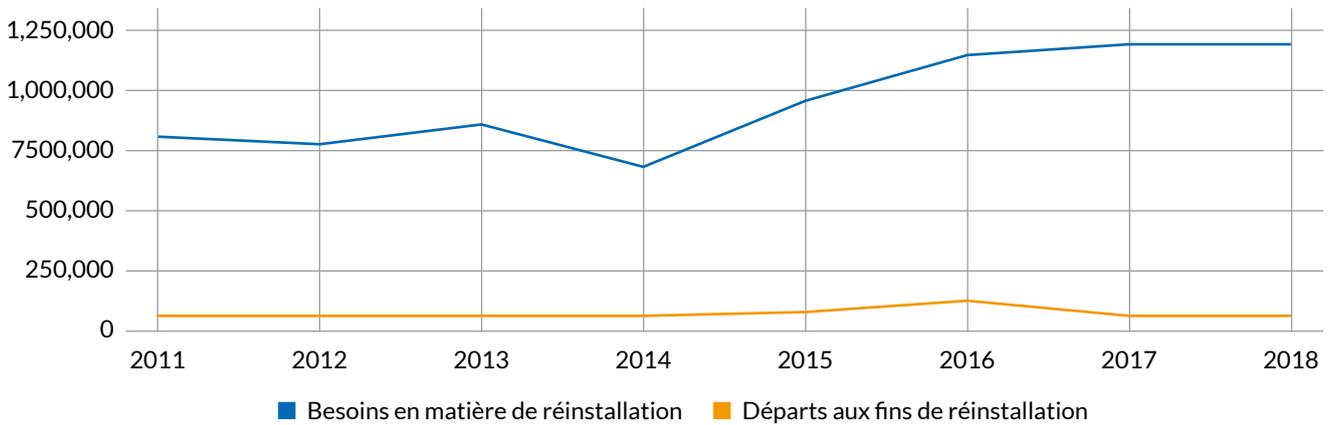


Figure 2. Écart entre les besoins annuels en matière de réinstallation et les départs aux fins de réinstallation à la suite d'une demande du HCR



La vision peut être réalisée au moyen de 60 000 départs aux fins de réinstallation en 2019, suivis d'un accroissement progressif de 10 000 départs par an pour atteindre 150 000 départs d'ici 2028 (voir figures 3 et 4). Sur la base de cet accroissement progressif, on estime qu'en prenant l'année 2019 comme point de départ, le nombre total de réfugiés réinstallés s'élèvera à 210 000 d'ici fin 2021, à 400 000 d'ici fin 2023, et à plus de 1 million d'ici fin 2028 (voir la figure 1).

Même s'il est possible pour certains réfugiés d'avoir accès à des programmes de réinstallation étatiques sans passer par une demande du HCR, la cible fixée en matière de réinstallation se limite aux cas ayant fait l'objet d'une demande du HCR, de façon à pouvoir comparer les données au fil du temps.

Figure 3. Cible de départs de réfugiés à des fins de réinstallation à la suite d'une demande du HCR, par

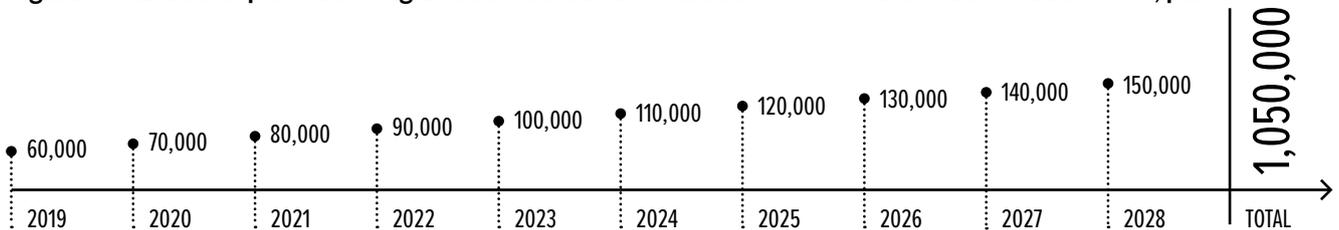
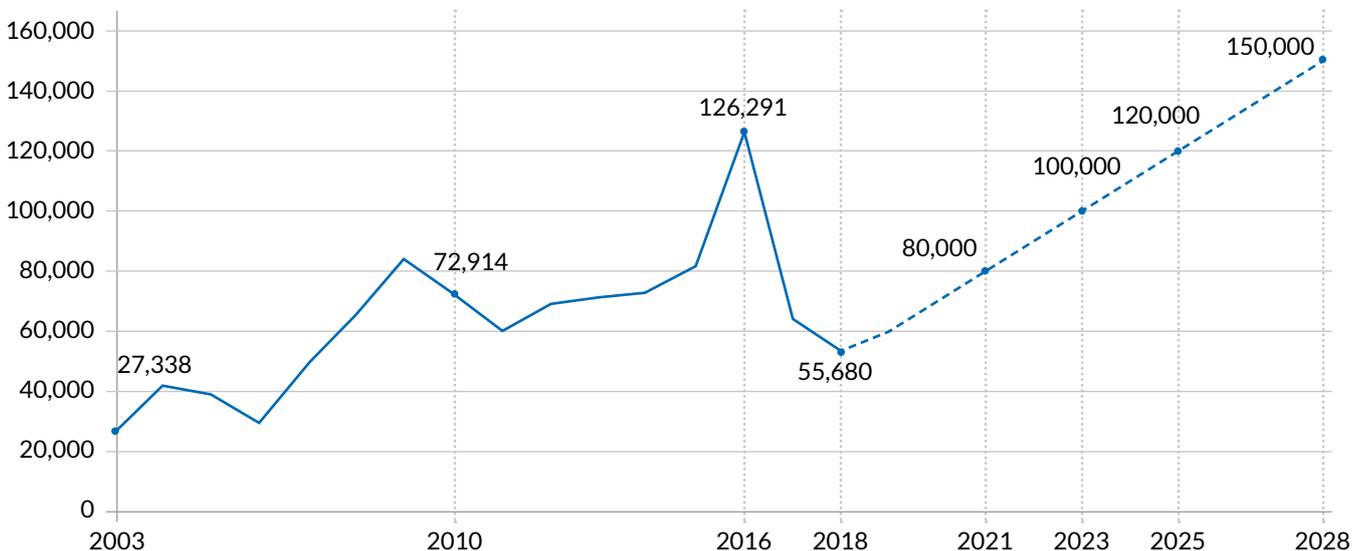


Figure 4. Nombre de départs de réfugiés à des fins de réinstallation à la suite d'une demande du HCR, par an



Indices de référence et cible concernant les pays de réinstallation

Pour réaliser la vision, il sera nécessaire d'élargir le nombre de pays de réinstallation. En 2018, le HCR a adressé des demandes de réinstallation de réfugiés à 29 pays. Ce chiffre a varié au fil des années, en passant d'une faible base de 20 pays en 2006 à un sommet de 35 pays en 2016 et 2017.

Compte tenu de l'indice de référence actuel de 29 pays, il peut paraître ambitieux – mais toutefois réaliste – d'atteindre un total de 50 pays sollicités par des demandes de réinstallation de la part du HCR en 2028. Sur la base d'une augmentation progressive de deux à trois nouveaux pays de réinstallation par an, on estime que 33 pays recevront des demandes de réinstallation du HCR en 2021, puis 37 en 2023 et 50 en 2028 (voir figures 5 et 6).

Indices de référence et cible en matière de voies complémentaires de réinstallation

Compte tenu du principe d'additionnalité sur lequel reposent les voies complémentaires d'admission, la Stratégie prévoit pour celles-ci une cible distincte, laquelle sera visée parallèlement à la cible en matière de réinstallation.

En revanche, à la différence de la réinstallation, on ne dispose pas d'indices de référence mondiaux en ce qui concerne les voies complémentaires. Des valeurs indicatives sont toutefois proposées dans le rapport conjoint du HCR et de l'OCDE intitulé [Safe Pathways for Refugees](#) (« Des voies sûres pour les réfugiés », non traduit). Ce rapport est basé sur les autorisations de première entrée dans des pays de l'OCDE délivrées pour motif familial ou pour étudier ou travailler entre 2010 et 2017 à des ressortissants afghans, érythréens, irakiens, somaliens et syriens. Plus de la moitié des réfugiés dans le monde étaient issus de ces cinq nationalités au cours de la période considérée.

Figure 5. Nombre de pays auxquels devront être adressées des demandes de réinstallation de la part du HCR, par an

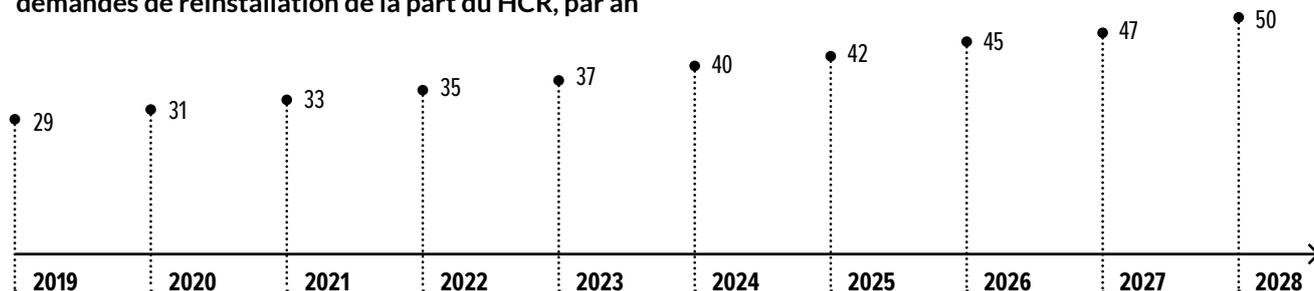
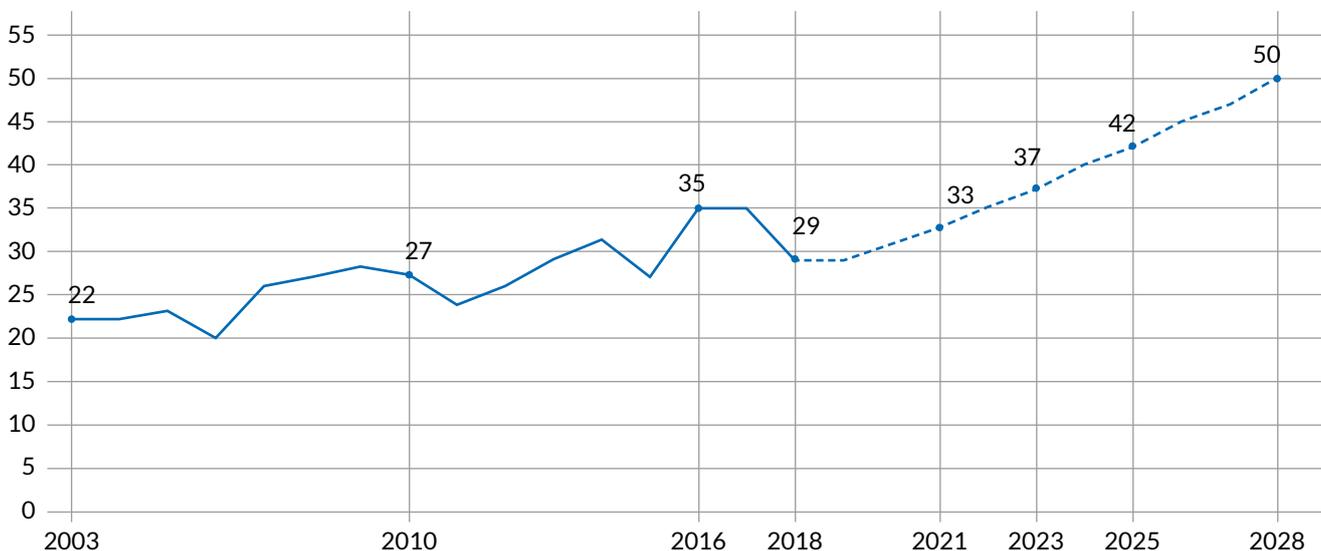


Figure 5. Nombre de pays auxquels devront être adressées des demandes de réinstallation de la part du HCR, par an





📷 | Suisse, 2018. Lorsque Ghaleb et Shuk ont décidé de fuir la Syrie en compagnie de leurs quatre enfants et des deux sœurs du père de famille, Fatima et Salwa, cette dernière et l'aîné des garçons, Abdualrahman, se sont trouvés séparés du reste de la famille en tentant de traverser la frontière avec la Turquie. Ghaleb et Shuk ont alors dû se résoudre à continuer leur route en laissant derrière eux une partie de leur famille. Ils sont arrivés en Suisse en octobre 2014 après avoir emprunté la route des Balkans. Ce n'est que trois ans plus tard que la famille a été réunie à Thun, en Suisse, suite à une décision du gouvernement suisse. Les demandes de visas humanitaires déposées par les tantes du petit garçon et appuyées par la Croix-Rouge suisse ont également été acceptées. ©HCR/Mark Henley

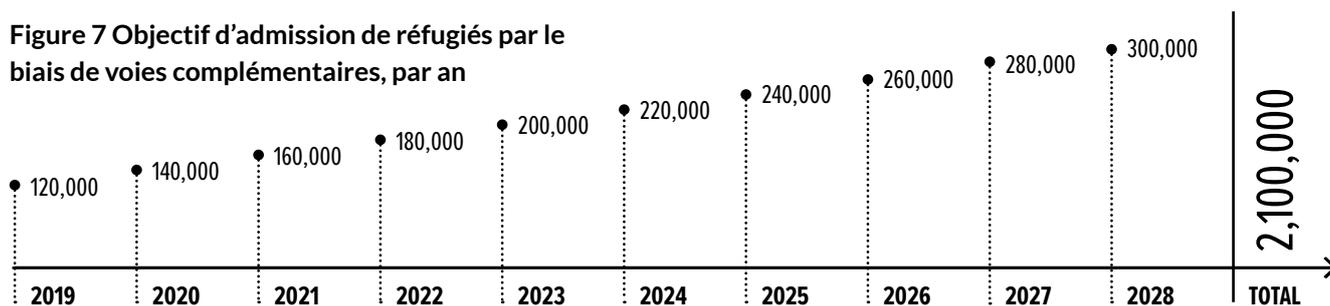
Selon le rapport, 566 900 titres de séjour initiaux ont été délivrés à des ressortissants de ces pays, qui n'étaient pas tous des réfugiés. Toujours sur la même période, 282 700 réfugiés des cinq mêmes nationalités ont été réinstallés dans des pays de l'OCDE à la suite d'une demande du HCR. Le ratio est donc de **2:1** par rapport aux titres de séjour initiaux délivrés.

Reconnaissant les limites inhérentes aux données disponibles et en l'absence d'autres données comparables, la Stratégie se base sur le ratio de 2:1 pour définir une cible globale en matière de voies complémentaires d'admission. La proportion plus importante concernant les voies complémentaires reflète leurs contributions potentielles à l'accroissement des solutions des pays tiers en faveur des réfugiés. Ceci ne diminue cependant en rien la nécessité impérieuse de contribuer en parallèle à l'élargissement des voies de réinstallation, lesquelles s'avèrent indispensables à la protection des réfugiés les plus à risque.

En se basant sur le ratio de 2:1, la Stratégie prévoit que **2 millions de réfugiés seront accueillis par le biais de voies complémentaires d'admission d'ici fin 2028**. L'objectif annuel concernant les voies complémentaires est appelé à être progressivement porté à 20 000 personnes par an sur une période de dix ans, à compter de 2019 (voir la figure 7). Il est par conséquent estimé qu'un total de 420 000 réfugiés devraient être accueillis par le biais de voies complémentaires d'ici fin 2021, 800 000 fin 2023 et plus de 2 millions d'ici fin 2028 (voir la figure 1).

La mise en œuvre et l'évaluation des progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés en matière de voies complémentaires seront tributaires du développement de meilleures données de base. Différents moyens d'action sont prévus dans le cadre de la Stratégie pour tenir compte de cette priorité. L'objectif est aussi susceptible d'être réexaminé périodiquement en fonction de l'enrichissement des données se rapportant aux voies complémentaires.

Figure 7 Objectif d'admission de réfugiés par le biais de voies complémentaires, par an



PRINCIPES DIRECTEURS

La Stratégie sera régie par les principes énoncés dans les paragraphes 5 et 6 du Pacte mondial. Elle repose sur le régime international de protection des réfugiés ainsi que sur les principes, les politiques et les normes applicables en matière de protection des réfugiés, en particulier en ce qui concerne la réinstallation et les voies complémentaires d'admission.

Les principes énoncés ci-après seront indispensables pour mener à bien la Stratégie.



LA PROTECTION

La réinstallation est un outil inestimable pour fournir la protection internationale aux réfugiés dont la vie, la liberté, la sécurité, la santé ou d'autres droits fondamentaux sont menacés dans le pays où ils ont cherché asile en premier lieu. Les voies complémentaires doivent être conçues et mises en œuvre de façon à garantir les droits des réfugiés et leur protection internationale.



LES SOLUTIONS DURABLES

La réinstallation permet de répondre aux besoins de protection des réfugiés de manière définitive. Les voies complémentaires peuvent quant à elles consister à proposer aux réfugiés des dispositifs de séjour temporaire, lesquels peuvent néanmoins s'inscrire dans le cadre d'une approche progressive de recherche de solutions, tout en visant à renforcer l'autonomie des intéressés.



LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

Les solutions des pays tiers constituent des mécanismes de partage de la charge et des responsabilités permettant d'aider et de mieux protéger les réfugiés, tout en apportant un soutien aux pays et communautés d'accueil.



LE CARACTÈRE ADDITIONNEL DES VOIES COMPLÉMENTAIRES

Les voies complémentaires viennent s'ajouter à la réinstallation et doivent permettre une progression nette globale du nombre de solutions dans des pays tiers en faveur des réfugiés.



LA NON-DISCRIMINATION

Les réfugiés doivent être traités sur un pied d'égalité et pouvoir accéder aux solutions des pays tiers indépendamment de leur âge, de leur sexe ou d'autres particularités.



L'UNITÉ FAMILIALE

Les membres d'une même famille doivent être pris en considération conjointement dans le cadre des solutions des pays tiers et se voir proposer des voies légales sûres pour pouvoir être regroupés.



📷 | États-Unis, 2019. Habso Mohamud, 24 ans, auteure de livres pour enfants et ancienne réfugiée somalienne, dédicace son livre intitulé « It Only Takes One Yes » (« Il suffit d'un oui ») à une jeune lectrice d'un collège des environs de Washington. L'héroïne de l'histoire, Nasra, est une petite fille qui veut venir en aide aux sans-abris, donner à manger à ceux qui ont faim et faire pousser des livres dans les arbres afin que tout le monde puisse lire. Habso parcourt les États-Unis pour faire la promotion de son livre, ce qui ne manque pas de bousculer les préjugés sur les réfugiés.
©HCR/Arielle Moncure

ORIENTATIONS ET OUTILS STRATÉGIQUES

Les approches et les outils transversaux énoncés ci-après seront mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie.



LES ACTIVITÉS DE PLAIDOYER

La promotion de lois, de politiques, de systèmes et de pratiques qui appuient l'élargissement des voies d'accès à la réinstallation et aux voies complémentaires d'admission constitue un élément central de la Stratégie. La mise au point des activités de plaidoyer doit s'appuyer sur une solide base factuelle, la constitution d'alliances et une véritable stratégie de communication afin de déboucher sur des initiatives porteuses de changement. Les activités de plaidoyer assureront un plus grand soutien politique et une plus large implication à tous les niveaux, tout en permettant de mobiliser de nouveaux acteurs en faveur de la réinstallation, des voies complémentaires d'admission et, plus globalement, de la protection des réfugiés.



LES APPROCHES MULTIPARTITES ET PLURISECTORIELLES

Le développement de la réinstallation et des voies complémentaires requiert la participation, les compétences et les ressources de nombreux intervenants. Si le HCR entend jouer un rôle de chef de file et de facilitateur, la Stratégie demeure axée sur l'action collective, la collaboration intersectorielle et les approches qui permettent une participation inclusive et des partenariats multipartites novateurs.



LA PARTICIPATION ACTIVE DES RÉFUGIÉS

La Stratégie entend donner aux individus et aux communautés les moyens d'agir en faveur du changement et leur permettre d'exercer leurs droits tout en s'acquittant de leurs obligations. Des approches et des initiatives, allant des consultations aux partenariats en passant par les conceptions collaboratives, seront soutenues en vue d'encourager la participation individuelle et collective, de s'attaquer aux obstacles à la participation et d'aider les réfugiés à prendre part au changement de façon concrète et proactive.



LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le renforcement des capacités des communautés et des individus, des institutions et des infrastructures est indispensable au succès de la Stratégie. Au moyen d'outils personnalisés, de détachements de personnel, de collaborations entre pairs et d'autres mesures novatrices, les initiatives de renforcement des capacités permettront de mettre sur pied des systèmes et des structures de gouvernance, d'exploiter toutes les potentialités et de donner aux parties prenantes les moyens d'entreprendre des programmes et de les développer.



LES DONNÉES ET LES ÉLÉMENTS FACTUELS

Les données et les éléments factuels sont essentiels pour déterminer la disponibilité et l'accessibilité des voies complémentaires d'admission ainsi que l'efficacité et la pérennité des programmes de réinstallation. Les approches factuelles permettront d'étayer la stratégie de communication et les activités de plaidoyer et donc de rendre compte des contributions des réfugiés sur les plans économique et social dans les pays d'accueil et de réinstallation.



L'INNOVATION

La Stratégie privilégie les innovations qui sont les plus susceptibles de permettre de réaliser sa vision et d'atteindre les objectifs qui y sont énoncés. Des innovations scientifiques, technologiques, sociales, entrepreneuriales et financières sont indispensables pour permettre de mieux répondre aux besoins des réfugiés et des communautés. L'innovation privilégiée dans le cadre de la Stratégie est de nature participative et inclusive, basée sur la créativité individuelle.



OBJECTIF NO 1 ÉLARGIR L'ACCÈS À LA RÉINSTALLATION: De nouveaux pays de réinstallation et davantage de places

Le Pacte mondial sur les réfugiés met l'accent sur le rôle déterminant de la réinstallation au regard du partage de la charge et des responsabilités. L'objectif no 1 consiste à élargir la base, l'ampleur, l'étendue de la réinstallation, tout en améliorant la qualité. Il convient pour ce faire d'augmenter le nombre de places dans les programmes existants, d'accroître le nombre de pays contribuant à la réinstallation, mais aussi de renforcer l'impact, l'efficacité et la pérennité des programmes de protection.

L'objectif no 1 vise tout particulièrement à renforcer les capacités des pays de réinstallation, qu'ils soient récemment impliqués ou non, ainsi qu'à améliorer l'efficacité et l'intégrité des processus, tout en mobilisant des acteurs qui ne participent pas habituellement à des opérations de réinstallation et en faisant meilleur usage des éléments factuels de façon à en favoriser l'exploitation.

LACUNES VISÉES PAR L'OBJECTIF N° 1

- Les récents engagements souscrits n'ont pas conduit à un accroissement soutenu du programme mondial de réinstallation
- Les pays de réinstallation nouveaux et émergents ne sont pas toujours dotés des cadres, des régimes et des moyens législatifs et politiques leur permettant de participer aux efforts de réinstallation
- La prévisibilité, la planification pluriannuelle et le financement des programmes sont insuffisants
- Les programmes ne tiennent pas dûment compte des besoins et présentent parfois des problèmes en matière d'intégrité

📷 | Liban, 2018. Zain Al Rafeea, en compagnie de son père Ali et de sa sœur Iman, s'apprête à quitter Beyrouth pour Hammerfest, en Norvège. En 2018, Zain a accompagné la réalisatrice libanaise Nadine Labaki au Festival de Cannes, où le film dans lequel il a joué, Capharnaüm, a remporté le prestigieux prix du jury. Zain et sa famille ont déménagé en Norvège dans le cadre du programme de réinstallation du HCR. ©HCR/Sam Tarling

OBJECTIF NO 1

Priorités stratégiques

De nouveaux pays mettent en place des programmes de réinstallation probants

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✔ De plus en plus de pays reçoivent des demandes de réinstallation du HCR;
- ✔ Les programmes nouveaux et émergents bénéficient des cadres, des régimes et des procédures requis pour réinstaller les réfugiés efficacement.

Les programmes de réinstallation sont élargis et leur pérennité est assurée

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✔ Les départs de réfugiés aux fins de réinstallation sont plus nombreux;
- ✔ Les programmes de réinstallation, qui doivent par ailleurs s'avérer durables et constituer pour les réfugiés des solutions de qualité, sont multipliés;
- ✔ Les pays sont dotés de systèmes leur permettant d'évaluer les programmes et de résoudre les difficultés qui se posent en matière d'efficacité et de durabilité.

Les programmes de réinstallation répondent aux besoins recensés et sont le plus efficaces possible en matière de protection

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✔ Les programmes sont prévisibles, axés sur la protection, diversifiés et flexibles, de façon à répondre efficacement aux besoins de protection recensés par le HCR;
- ✔ Les processus sont efficaces et prévoient des mesures pour en préserver l'intégrité.

OBJECTIF NO 1

Mesures de facilitation

1 Avoir recours à l'initiative CRISP conjointement menée par le HCR et l'OIM en faveur de programmes durables de réinstallation et de voies complémentaires afin de renforcer les programmes de réinstallation existants ou nouveaux au moyen du:

- ➔ Recensement de nouveaux pays de réinstallation potentiels et des capacités des pays déjà impliqués, tout en déterminant les besoins d'appui au regard de la maturité des programmes et en élaborant des plans d'action multipartites permettant de mettre sur pied des programmes ou de les renforcer;
- ➔ Échange d'expertise technique entre les États et les parties prenantes, par le biais de projets de jumelage stratégiques et d'autres dispositifs;
- ➔ Recours à des outils de formation permettant de renforcer les capacités des États et des partenaires sur les plans stratégique, technique et opérationnel;
- ➔ Soutien apporté aux États et aux parties prenantes concernées dans le cadre de la mise au point des systèmes de suivi et d'évaluation.

La récente initiative CRISP du HCR et de l'OIM vise à renforcer la capacité de programmes de réinstallation nouveaux ou existants ou de voies complémentaires d'admission en se fondant sur les enseignements tirés du Mécanisme conjoint d'appui aux pays de réinstallation émergents.

2 Avoir recours à des méthodes innovantes pour assurer une meilleure efficacité des programmes et renforcer leur intégrité au moyen du:

- ➔ Recours à des modalités simplifiées de traitement des dossiers et à des dispositifs permettant d'évaluer les progrès réalisés au niveau mondial au regard des cibles en terme de soumissions et du temps de traitement des dossiers;
- ➔ Recours à des mesures de lutte contre la fraude tout au long du processus de traitement des dossiers, notamment en procédant au partage des données biométriques;
- ➔ Transfert numérique sécurisé et crypté des données liées aux dossiers de réinstallation;



📷 Portugal, 2018. Six familles de réfugiés arrivent à l'aéroport de Lisbonne où des agents du HCR les ont rejoints pour les aider à remplir les formulaires requis. Les autorités municipales et les ONG de tout le pays apportent leur soutien aux réfugiés en ce qui concerne le logement et les besoins fondamentaux, le temps qu'ils apprennent le portugais et qu'ils trouvent un emploi. Ils ont accès aux soins de santé et à l'éducation, ainsi qu'à la formation professionnelle. ©HCR/Jose Ventura

- Recours aux technologies numériques dans le cadre des procédures d'identification du HCR et au partage de l'accès aux systèmes de traitement des dossiers avec les partenaires de protection, dans la mesure du possible;
- Recours aux plateformes numériques et en ligne permettant d'échanger des renseignements précis et actualisés avec les réfugiés en cours de réinstallation.

Le HCR procède actuellement avec les États à la mise en place de [systèmes et de processus de partage des données biométriques](#) en vue de renforcer l'intégrité du processus de réinstallation et d'améliorer les vérifications d'identité.

3 Renforcer la participation active des réfugiés au processus de réinstallation au moyen du:

- ✔ Recours à des outils d'évaluation et d'appréciation conçus et mis en œuvre avec les réfugiés;
- ✔ Soutien en faveur des représentants de réfugiés, notamment par le biais de leur plus large participation aux forums nationaux et mondiaux sur la réinstallation comme les Consultations annuelles tripartites;
- ✔ Concours des réfugiés pour assortir le placement au sein du pays de réinstallation vers lequel ils sont dirigés.
- ✔ Rôle accordé aux réfugiés pour coordonner le placement au sein du pays de réinstallation vers lequel ils sont dirigés.

Le [Refugee Congress](#) est un organisme représentatif et consultatif constitué de réfugiés vivant aux États-Unis qui soutient le programme de réinstallation et les efforts déployés pour développer des sociétés accueillantes et inclusives.

4 Nouer divers partenariats à l'échelle nationale en vue d'élargir les programmes, à savoir:

- Des partenariats avec le secteur privé, les services sociaux et les fondations caritatives de façon à promouvoir la réinstallation, faciliter l'insertion professionnelle des réfugiés et mobiliser des fonds ou des aides en faveur de services destinés aux réfugiés réinstallés, notamment dans les domaines du logement, de l'éducation et de la santé;
- Des partenariats avec des établissements d'éducation afin de permettre aux réfugiés réinstallés d'apprendre de nouvelles langues ou d'entreprendre des études.

Le dispositif [Airbnb Open Homes](#) permet aux réfugiés réinstallés de bénéficier de solutions d'hébergement à court terme dans un certain nombre de pays de réinstallation.

5 Exploiter les données et avoir recours à des approches factuelles en vue de renforcer la pérennité des programmes et leur impact en matière de protection au moyen de:

- La collecte de données dans les pays hôtes de façon à mesurer et évaluer les bénéfices résultant de la réinstallation en matière de protection pour les réfugiés qui n'ont pas été réinstallés et l'élaboration d'un corpus de données probantes à ce sujet;¹
- La collecte de données sur le rôle des réseaux transnationaux d'assistance sociale pilotés par des réfugiés réinstallés en faveur des réfugiés qui se trouvent dans des pays hôtes et qui n'ont pas encore été réinstallés;
- Des partenariats avec le milieu universitaire, notamment au travers de l'Alliance académique

¹ Ces mesures visent principalement à établir une base de données probantes sur l'impact de la réinstallation dans les pays hôtes. Les données et les éléments factuels concernant les contributions des réfugiés aux sociétés qui les accueillent sont abordés au travers des mesures liées à l'objectif no 3.

mondiale établie par le Pacte mondial, de façon à mener des recherches stratégiques, concrètes et pertinentes au sujet de la réinstallation;

- Des partenariats avec le milieu universitaire et les instituts de recherche, en vue d'appuyer la mise au point d'outils et d'approches permettant d'assurer le suivi et l'évaluation des programmes.

Une étude longitudinale du Sussex Centre for Migration Research sur la réinstallation au Royaume-Uni intitulée [Optimising refugee resettlement in the UK: a comparative analysis](#) s'est attachée à évaluer la pérennité des programmes de réinstallation tout en veillant à impliquer concrètement les réfugiés en les recrutant en tant que chargés de recherche.

6 Adopter des modèles de financement novateurs et rechercher de nouvelles sources de financement en faveur de programmes pérennes au moyen de:

- Recours à des modèles de financement novateurs, notamment ceux qui consistent à associer ressources publiques et fonds privés;
- Recours à la mobilisation des acteurs du développement en vue de contribuer financièrement à la réinstallation;
- Soutien à la capacité opérationnelle du HCR dans le domaine de la réinstallation et des missions de protection connexes. Cela inclut des mécanismes tels que le Programme de déploiement en matière de réinstallation qui permet à des ONG partenaires de mettre à disposition des ressources humaines flexibles pour appuyer le HCR dans le cadre du traitement des dossiers de réinstallation.

L'[International Rescue Committee international \(IRC\)](#) a mis au point des modèles de financement qui permettent de combiner fonds publics et fonds privés au titre de l'investissement à impact social en vue d'amortir les coûts initiaux liés à la réinstallation.



OBJECTIF NO 2 ÉLARGIR L'ACCÈS AUX VOIES COMPLEMENTAIRES D'ADMISSION

Améliorer l'accès et multiplier les possibilités

Le Pacte mondial sur les réfugiés met l'accent sur la nécessité de rendre les voies complémentaires d'admission accessibles aux réfugiés de manière plus systématique. Si la réinstallation constitue un mécanisme essentiel pour répondre aux besoins de protection des réfugiés les plus à risque, les voies complémentaires permettent quant à elles d'élargir les solutions des pays tiers, de réduire la pression sur les pays hôtes et d'accroître l'indépendance des réfugiés en leur donnant davantage de moyens de parvenir à une solution pérenne.

L'objectif no 2 vise tout particulièrement à améliorer l'accès des réfugiés aux voies complémentaires existantes, à constituer une solide base factuelle et à élaborer des systèmes coordonnés rassemblant l'ensemble des parties prenantes concernées.

LACUNES VISÉES PAR L'OBJECTIF N° 2

- L'accès aux voies complémentaires d'admission fait bien souvent défaut aux réfugiés, et cette solution ne présente pas toujours les garanties nécessaires en matière de protection

- Il n'existe pas de structures de coordination visant à promouvoir et soutenir le développement des voies complémentaires.

- Les divers partenariats multisectoriels nécessaires à l'élargissement des voies complémentaires n'ont pas été mis en place ou pleinement exploités

- Les données ayant trait à la disponibilité et au recours aux voies complémentaires sont insuffisantes

📍 Kenya, 2018. Un jeune père de famille poursuit ses études auprès d'une université canadienne grâce au HCR. Abdikadir Bare Abikar, 29 ans, bénévole au lycée d'Ifo dans le camp de réfugiés de Dadaab, enseigne en salle informatique. Il est l'un des rares candidats à avoir décroché une bourse d'études pour suivre une maîtrise en éducation à l'Université York de Toronto, au Canada, avec le concours des partenaires du HCR dans le domaine de l'éducation, Windle International et Borderless Higher Education. Abdikar, qui est marié et père de trois enfants, a fui le conflit en Somalie à l'âge de 10 ans, alors qu'il était déjà orphelin, puis a vécu dans le camp de réfugiés de Dadaab avec son frère aîné qui s'est occupé de lui tout au long de sa scolarité. ©HCR/Anthony Karumba

OBJECTIF N° 1

Priorités stratégiques

L'accès aux voies complémentaires d'admission est élargi

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✔ De nouveaux programmes de voies complémentaires sont mis à l'essai, évalués et renforcés.

Les réfugiés sont en mesure d'accéder aux voies complémentaires d'admission

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✔ Les réfugiés sont plus nombreux à être accueillis par le biais de voies complémentaires;
- ✔ La collecte et l'analyse par les États et le HCR des données se rapportant à la disponibilité et au recours aux voies complémentaires sont améliorées;
- ✔ Les options de voies complémentaires tiennent compte de la situation particulière de chaque réfugié et les obstacles légaux, administratifs et pratiques qui s'y opposent sont recensés et levés.

Les voies complémentaires d'admission sont assorties de garanties en matière de protection et sont axées sur la recherche de solutions

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✔ Les options de voies complémentaires répondent aux besoins de protection internationale des réfugiés et garantissent l'accès aux droits et aux services;
- ✔ Les voies complémentaires s'inscrivent dans le cadre d'une approche progressive en matière de recherche de solutions et permettent de rendre les réfugiés plus autonomes.

OBJECTIF N° 2

Mesures de facilitation

1 Mettre sur pied des équipes spécifiques aux voies complémentaires et rassemblant diverses parties prenantes en vue d'élargir l'accès au moyen de:

- ➔ Recensement des pays, des régions, des partenariats et des initiatives qui sont particulièrement susceptibles de contribuer au développement de certaines options en procédant à l'inventaire des possibilités existantes;
- ➔ Dialogue entre États, sous la conduite d'un champion parmi eux, en vue de mobiliser l'appui politique en faveur des différentes options et d'appuyer les initiatives régionales;
- ➔ Renforcement des capacités et des ressources des acteurs nationaux et locaux, en particulier pour permettre aux nouveaux partenaires d'élaborer des programmes et de les mettre en œuvre;
- ➔ Pilotage de programmes visant à évaluer la coordination entre les partenaires des pays hôtes et des pays d'accueil, à recenser et à éliminer les obstacles en matière d'accès, ainsi qu'à analyser et partager les retours d'expérience.

[L'Initiative mondiale de parrainage des réfugiés](#)

est un modèle de partenariat multipartite et plurisectoriel qui s'est employé avec succès au renforcement des capacités et à la promotion des parrainages communautaires en faveur des réfugiés.

2 Mettre sur pied un Groupe de travail sur les voies complémentaires dans le cadre des Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation dans la perspective de l'établissement de normes, de la mise en place de systèmes et de leur coordination au moyen de:

- ➔ La cohérence des interventions des différentes parties prenantes impliquées dans le cadre de la promotion et de la mise en œuvre des voies complémentaires, afin d'en améliorer l'accès;
- ➔ L'élaboration de politiques et de normes relatives aux voies complémentaires, tout en veillant à doter les programmes de garanties en matière de protection et de mesures d'intégrité;



📷 Brésil, 2018. Salsabil Matouk, 32 ans, est originaire d'une petite ville de Syrie, mais vit à présent avec sa famille dans la plus grande ville du Brésil, São Paulo. Dans le cadre du programme d'autonomisation des femmes réfugiées soutenu par le HCR, elle a bénéficié d'un parrainage qui lui a permis de créer sa propre affaire. Elle dirige aujourd'hui Salsabil Kitchen, un service de cuisine traditionnelle arabe qui lui permet de compléter les revenus de la famille. ©HCR/Erico Hiller

- ➔ La mise sur pied d'une communauté de pratiques globale, de façon à recenser et partager les succès et les méthodes permettant de résoudre les difficultés;
- ➔ La promotion des voies complémentaires aux niveaux mondial, régional et national, par le biais d'approches coordonnées et conjointes en matière de plaidoyer;
- ➔ La conclusion, si possible, de pactes relatifs aux voies complémentaires entre les pays hôtes et les pays d'accueil, de façon à permettre aux réfugiés et aux ressortissants des pays hôtes d'accéder à des pays d'accueil par le biais des voies complémentaires.

Le Groupe de travail sur la réinstallation a permis au HCR, à des États et à des ONG d'œuvrer conjointement à l'élaboration de politiques, à la mise au point de systèmes et au renforcement des capacités, notamment dans les domaines de l'intégrité et de l'intégration.

3 Renforcer la participation des réfugiés dans le cadre des voies complémentaires afin de favoriser leur accès au moyen de:

- ➔ L'implication des réfugiés dans l'élaboration de voies complémentaires, notamment par le biais de consultations portant sur les difficultés d'accès liées à des contextes spécifiques et par la mise au point collaborative d'outils permettant de recueillir les avis des réfugiés et de les évaluer;
- ➔ L'élaboration de systèmes et de processus auxquels les réfugiés peuvent accéder par eux-mêmes, sans passer par l'intermédiaire d'institutions;
- ➔ Le partage d'informations relatives aux possibilités de recours aux voies complémentaires entre réfugiés et au sein des communautés de la diaspora;
- ➔ L'élaboration d'outils d'identification numérique permettant aux réfugiés de fournir des renseignements actualisés sur leurs profils, leurs compétences et leurs connaissances;

- ➔ Le recours à des mécanismes financiers, comme des fonds ou des prêts permettant de faciliter l'accès des réfugiés aux voies complémentaires.

En partenariat avec le HCR, [Talent Beyond Boundaries](#), une initiative de la société civile, s'emploie à recenser les compétences de réfugiés en vue de faciliter leur recrutement dans les pays tiers par le biais de dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre.

4 Avoir recours à des données et à des outils innovants en vue de faciliter l'accès des réfugiés au moyen de:

- ➔ La mise au point de mécanismes du HCR et des États permettant de recueillir et d'analyser des données détaillées sur la disponibilité et le recours aux voies complémentaires;
- ➔ L'amélioration des systèmes de données en vue de collecter des renseignements sur les réfugiés, leurs profils, leurs compétences et leurs connaissances;
- ➔ Le recours à des outils permettant de faire coïncider des profils et compétences de réfugiés avec des possibilités existantes en matière de voies complémentaires;
- ➔ Le recours à des outils de communication et numériques permettant de faciliter l'accès des réfugiés aux renseignements ayant trait aux voies complémentaires;
- ➔ La mise à disposition de plateformes en ligne permettant aux réfugiés d'avoir accès à des ressources pédagogiques pour se former, apprendre une langue et renforcer leurs compétences en vue d'être mieux préparés aux possibilités qu'offrent les voies complémentaires;
- ➔ La mise au point d'outils permettant d'assurer un suivi et une évaluation des programmes de voies complémentaires.

Le rapport conjoint du HCR et de l'OCDE intitulé [Safe Pathways for Refugees](#) (« Des voies d'accès sûres pour les réfugiés ») constitue une première étape dans la collecte de données relatives à la l'offre de voies complémentaires et au recours à ces solutions. Afin de disposer de davantage d'éléments factuels, un rapport analogue sera publié tous les deux ans.

5 Renforcer les capacités des acteurs concernés en vue de faciliter l'accès des réfugiés au moyen de:

- ➔ La mise en capacité des États, du HCR et des partenaires concernés à l'échelon national en vue de faciliter l'accès des réfugiés aux voies complémentaires, notamment par le biais de l'Initiative en faveur de programmes durables en matière de réinstallation et de voies complémentaires.
- ➔ L'investissement en faveur de systèmes visant à faciliter le partage d'informations et de mécanismes d'orientations permettant au HCR, aux États et aux autres parties prenantes de proposer aux réfugiés les options les mieux adaptées;
- ➔ La souplesse des capacités opérationnelles du HCR sur le terrain par le biais de déploiements d'experts disposant de l'expertise nécessaire;
- ➔ La collaboration avec les autorités, les consulats et les ambassades des pays hôtes en vue de lever les obstacles administratifs et pratiques qui se posent en matière d'accès, comme le fait de ne pas disposer de titres de voyage, de diplômes, de certificats de formation professionnelle ou d'autorisations de sortie de territoire;
- ➔ La collaboration autour d'initiatives qui proposent aux réfugiés des opportunités en matière d'éducation et d'emploi dans les pays hôtes, de façon à garantir une approche intégrée en matière de solutions dans les pays tiers et de recenser les réfugiés dont le profil est susceptible de correspondre à ce type de perspectives.

[Le projet d'aide aux familles](#) mené en Allemagne en partenariat avec l'OIM a permis d'améliorer l'accès aux possibilités de regroupement familial dans le pays.



OBJECTIF NO 3 POSER LES FONDEMENTS:

Œuvrer en faveur de sociétés accueillantes et inclusives

Le Pacte mondial sur les réfugiés repose sur le principe fondamental de la solidarité internationale, lequel ne peut être atteint que s'il est considéré comme un bien collectif mondial par les pays tiers accueillant des réfugiés. Un environnement propice à la solidarité, à la diversité et à l'ouverture est essentiel pour que la réinstallation et les voies complémentaires d'admission puissent progresser de manière durable. L'arrivée de réfugiés est par ailleurs susceptible d'entraîner des évolutions positives sur le plan socio-économique, de faire évoluer les mentalités des populations, transformer les institutions locales et de favoriser la cohésion sociale, surtout lorsque les communautés locales s'associent à l'accueil des nouveaux arrivants.

L'objectif no 3 vise tout particulièrement à accompagner les autorités et les collectivités nationales et locales dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes permettant l'intégration des réfugiés sur le long terme, à adopter des approches qui contribuent à promouvoir la participation des communautés locales et des réfugiés et à favoriser les points de vue positifs basés sur des éléments factuels concernant les réfugiés.

LACUNES VISÉES PAR L'OBJECTIF N° 3

- Des politiques et programmes d'intégration durable ne sont pas toujours en place

- Les réfugiés et les communautés d'accueil ne sont bien souvent pas suffisamment préparés à la réinstallation et aux voies complémentaires d'admission

- Le potentiel de transformation pour les communautés d'accueil de la réinstallation et des voies complémentaires d'admission n'est pas toujours pleinement exploité

- Les discours positifs basés sur des éléments factuels au sujet des réfugiés et des solutions des pays tiers sont trop rares et insuffisamment relayés

 France, 2019. Des maisons sont mises à disposition des réfugiés dans un village. Abdullah Abdurahman, un demandeur d'asile âgé de 30 ans, en polo bleu, participe à une réunion de bénévoles où chacun se voit offrir un cadeau pour les fêtes de fin d'année. ©HCR/Benjamin Loyseau

OBJECTIF NO 3

Priorités stratégiques

Un appui est apporté aux initiatives en faveur de sociétés accueillantes et inclusives

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✔ Les autorités locales et nationales adoptent des stratégies visant à promouvoir l'inclusion, à favoriser la diversité et à mobiliser un large éventail d'acteurs;
- ✔ Les initiatives citoyennes, y compris celles menées par les réfugiés, sont encouragées et prises en compte dans le cadre de l'élaboration des politiques;
- ✔ Les activités de plaidoyer et de communication témoignant des avantages de la diversité, de l'inclusion et de la solidarité sont multipliées.

Les réfugiés sont en mesure de bien s'intégrer à leurs nouvelles sociétés

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✔ Des lois, des politiques et des cadres en matière d'intégration prenant en considération les réfugiés et tenant compte avec diligence de leurs besoins et de leurs capacités spécifiques sont établis;
- ✔ Les stratégies et programmes locaux sont pleinement inclusifs et conçus conjointement par les autorités, la société civile, les réfugiés, les communautés locales et le secteur privé.

La réinstallation et les voies complémentaires d'admission contribuent à l'édification de sociétés inclusives

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- ✔ Les réfugiés et les communautés d'accueil sont dûment préparés;
- ✔ La réinstallation et les voies complémentaires d'admission reposent sur des approches telles que les parrainages communautaires, lesquels permettent d'exploiter au mieux les ressources locales et de donner aux communautés les moyens d'agir;
- ✔ Les avantages que présentent la réinstallation et les voies complémentaires d'admission pour les sociétés d'accueil sont démontrés et relayés.

OBJECTIF NO 3

Mesures de facilitation

1 Tirer parti des initiatives politiques à l'échelle nationale ou locale en vue d'édifier des sociétés accueillantes et inclusives au moyen de:

- ➔ L'appui apporté aux groupements et réseaux d'autorités locales, de façon à permettre aux autorités locales et régionales de jouer un rôle de premier plan en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques d'inclusion;
- ➔ La coopération, apprentissage et partage des connaissances entre villes, de façon à renforcer les capacités des autorités locales et de favoriser l'innovation;
- ➔ La mobilisation d'acteurs non traditionnels à l'échelle locale et nationale, notamment ceux issus du secteur privé, de la diaspora et des médias, de façon à mieux faire connaître les avantages que présentent la diversité et l'inclusion.

Le programme « Cités interculturelles » aide les villes européennes à gérer la diversité de manière constructive. Ce réseau soutient également toute l'Europe dans l'élaboration d'approches visant à promouvoir les avantages de la diversité en transcendant les barrières institutionnelles, mobilisant les forces politiques à l'échelle locale ainsi que des professionnels, des intervenants issus du secteur privé, de la société civile et des communautés

2 Appuyer les autorités locales et nationales dans le cadre de l'élaboration de politiques et de programmes d'intégration pérennes adaptés aux besoins spécifiques des réfugiés au moyen du:

- ➔ Renforcement des capacités des États et des partenaires en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de programmes d'intégration permettant de satisfaire les besoins des réfugiés dans les pays d'accueil, notamment en faisant appel à l'Initiative CRISP;
- ➔ Recours à des programmes de préparation efficaces destinés aux réfugiés et aux communautés d'accueil, élaborés et mis en œuvre conjointement par les autorités locales, les réfugiés, la diaspora et les communautés d'accueil et basés sur les programmes existants en matière d'orientation culturelle et de préparation au départ;



📷 Allemagne, 2018. Un réfugié syrien relève le défi en devenant boulanger. « Nous souhaitons rapprocher les cultures par le biais de la nourriture. » Björn Wiese (avec la casquette), artisan-boulangier, apprend à Mohamad Hamza Alemam comment préparer la pâte à pain. Björn Wiese, 46 ans, gérant de la boulangerie Backwerkstatt à Eberswalde, dans l'est de l'Allemagne, transforme la vie des réfugiés en les formant et en leur offrant des perspectives d'emploi. Mohamad Hamza Alemam travaille à ses côtés en tant que vendeur stagiaire. Ce Syrien de 23 ans n'avait jamais mangé de pain allemand avant de mettre les pieds dans la boutique de Björn. Il en est désormais passionné. En tant que stagiaire, il apprend à présent les secrets de la panification allemande. Björn emploie actuellement dix réfugiés et demandeurs d'asile. Il aide Mohamad à obtenir une qualification professionnelle tout en lui apprenant à s'occuper de la boutique et du café. ©HCR/Gordon Welters

- ➔ La collecte d'éléments factuels, tant quantitatifs que qualitatifs, ayant trait à l'intégration des réfugiés, notamment par le biais de mécanismes de suivi et d'évaluation ainsi que des retours d'expérience des réfugiés eux-mêmes;
- ➔ Le recours aux sources de financement existantes (nationales ou supranationales), mais aussi à de nouveaux moyens de financement, comme un fonds de solidarité en faveur des réfugiés en milieu urbain et rural;
- ➔ L'utilisation de modèles de financement novateurs permettant de couvrir les coûts initiaux liés à l'intégration, notamment ceux qui consistent à associer ressources publiques et fonds privés.

[La nouvelle stratégie d'intégration des réfugiés en Écosse](#) est une initiative politique qui consiste en un cadre de gouvernance à plusieurs niveaux en faveur de l'intégration et qui est le fruit de la collaboration entre le gouvernement, les autorités locales, la société civile, les réfugiés, le milieu universitaire et d'autres parties prenantes.

3 Mettre au point et promouvoir des approches participatives en faveur de l'inclusion et de l'autonomisation des communautés au moyen de:

- ➔ L'appui aux initiatives et aux associations communautaires, notamment celles menées par la diaspora, de façon à leur permettre de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques d'inclusion au niveau local;
- ➔ La poursuite d'approches favorisant l'implication directe des citoyens et des communautés locales, comme les programmes de parrainages communautaires;
- ➔ La mobilisation de sources de financement souples et simplifiées, adaptées aux besoins et aux spécificités des organisations communautaires;
- ➔ La recherche d'options locales coordonnées, par le biais d'organisations-cadres ou de réseaux qui permettent de mobiliser les intervenants locaux tout en témoignant de la diversité des communautés.

En Belgique, la [plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés](#) est un bon exemple de la façon dont les citoyens peuvent spontanément contribuer à l'accueil, à l'hébergement et à l'accompagnement des réfugiés et des migrants, en collaboration avec les organisations professionnelles de la société civile.

4 Promouvoir et soutenir les discours sur les réfugiés basés sur des éléments factuels au moyen de:

- ➔ La diffusion de données et d'éléments factuels ayant trait aux contributions des réfugiés arrivés par le biais de la réinstallation ou de voies complémentaires à des formations politiques, des responsables politiques et d'autres agents influents;
- ➔ L'élaboration, en collaboration avec des réfugiés, de supports de communication à l'intention de publics ciblés de façon à démystifier, expliquer et promouvoir la réinstallation et les voies complémentaires d'admission.

[Les réfugiés contribuent à la réussite économique du Canada](#) est un projet mené par le bureau du HCR au Canada dans le cadre duquel sont régulièrement diffusés des communiqués basés sur des éléments factuels au sujet des contributions des réfugiés sur le plan économique au Canada, de façon à apaiser les préoccupations de la population et à encourager les opinions positives à l'égard des nouveaux arrivants.

CONTRIBUTIONS ESSENTIELLES DES DIFFÉRENTS ACTEURS CONCERNÉS EN APPUI À LA STRATÉGIE

Conformément à l'approche multipartite et intersectorielle qu'il convient d'adopter pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie, les quelques exemples qui suivent témoignent des diverses façons dont les différentes parties prenantes peuvent contribuer à sa mise en œuvre.

Concernant les autorités des pays d'accueil

Autorités nationales

- Élargir les programmes de réinstallation, ou en établir de nouveaux, en veillant à ce qu'ils soient prévisibles, adaptables et assortis d'engagements sur plusieurs années;
- Apporter un appui technique et financier personnalisé aux pays de réinstallation nouveaux et émergents en faveur de la mise au point de programmes et de systèmes;
- Assurer la mise en place ou le développement de systèmes d'admission humanitaire et de visas humanitaires, ainsi que de programmes de parrainages communautaires, en complément des solutions de réinstallation;
- Élargir les solutions existantes ou proposer de nouvelles options en matière de regroupement familial, d'emploi ou d'éducation pour les réfugiés, en tenant compte des impératifs de protection, en particulier en éliminant les entraves juridiques, administratives et physiques qui en limitent l'accès;
- Mobiliser la classe politique, fournir un appui aux autorités locales et à la société civile et nouer des partenariats multisectoriels en vue de renforcer l'efficacité et la pérennité des programmes;
- Promouvoir et appuyer les politiques et les initiatives qui renforcent la cohésion sociale;
- Mettre au point des modèles de financement alternatifs et innovants, notamment des options de financement privé pour les programmes;
- Encourager les initiatives visant à renforcer l'efficacité et l'intégrité des procédures;
- Appuyer les mécanismes et les approches en faveur d'une participation concrète des réfugiés;

- Élaborer des supports de communication adaptés présentant aux réfugiés les modalités de demande et les critères et les conditions d'éligibilité concernant les voies complémentaires d'admission;
- Assurer un suivi et une évaluation des programmes et améliorer les systèmes de collecte des données ayant trait à la disponibilité et au recours aux voies complémentaires d'admission.

Autorités locales, villes et municipalités

- Mener des activités de sensibilisation et de communication en faveur des politiques et des programmes visant à répondre aux besoins des communautés locales;
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes d'intégration adaptés aux besoins et aux capacités des réfugiés;
- Collaborer avec les communautés, les réfugiés et la diaspora en vue de favoriser la participation dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre des programmes, tout en encourageant l'inclusion;
- Œuvrer en faveur de la diffusion d'informations basées sur des éléments factuels à l'égard des réfugiés et mettre en valeur leurs contributions auprès des communautés locales.

Concernant les autorités des pays hôtes

- Faciliter l'accès des réfugiés aux voies complémentaires d'admission et éliminer les obstacles auxquels ils sont confrontés, en délivrant par exemple des autorisations de sortie de territoire ou des titres de voyage reconnus par la communauté internationale;
- Promouvoir les solutions de réinstallation et de voies complémentaires en tant qu'éléments clés des plans d'action globaux en faveur des réfugiés au niveau national.



📍 États-Unis, 2018. Les États Membres concluent un accord historique en faveur des réfugiés. Les participants réunis au Siège de l'ONU, à New York, suivent les interventions au cours de la réunion consacrée au Pacte mondial sur les réfugiés. Le 17 décembre 2018, les États Membres de l'Assemblée générale de l'ONU ont adopté le Pacte mondial sur les réfugiés en vue de changer radicalement la façon dont sont appréhendés les déplacements massifs et les crises de réfugiés.
©HCR/Andrew Kelly

Concernant les organisations intergouvernementales et régionales

- ➔ Mettre à disposition des ressources permettant de pallier les lacunes en matière de financement national, notamment en mobilisant des mécanismes de financement innovants;
- ➔ Fournir une aide financière et technique aux pays d'accueil afin de leur permettre de mettre en place des programmes ou de les développer;
- ➔ Participer à la mise en place et à l'amélioration des systèmes de collecte de données se rapportant à la disponibilité et au recours aux voies complémentaires

Concernant le HCR

- ➔ Ruvrer en faveur de la Stratégie, notamment par le biais de la coordination à l'échelle mondiale et de l'élaboration d'un plan d'action mondial de mise en œuvre;

- ➔ Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie à l'échelon national par le biais de la collaboration avec diverses parties prenantes;
- ➔ Accroître la capacité des États à mettre en place des programmes de réinstallation ou de voies complémentaires d'admission ou à les développer, notamment par le biais de l'Initiative CRISP en faveur de programmes durables en matière de réinstallation et de voies complémentaires;
- ➔ Participer au renforcement des capacités opérationnelles dans la perspective de l'expansion des programmes;
- ➔ Appuyer et coordonner les initiatives visant à améliorer l'efficacité et l'intégrité des processus;
- ➔ Encourager la participation concrète des réfugiés et de la diaspora tout au long des processus de réinstallation et de voies complémentaires;

- ➔ Participer à l'expansion par la mise en place de divers partenariats aux échelles mondiale et nationale, y compris avec des acteurs qui ne participent pas habituellement aux solutions des pays tiers;
- ➔ Améliorer la collecte des données afin de mieux recenser les besoins et les capacités des réfugiés et de mieux rendre compte des contributions positives qu'ils peuvent apporter aux sociétés d'accueil.

Concernant les organisations du système des Nations Unies

- ➔ Fournir une assistance technique aux États afin de leur permettre de mettre en place des programmes de réinstallation et de voies complémentaires d'admission ou de les développer;
- ➔ Aider les autres parties prenantes à recueillir les données utiles pour rendre compte des contributions positives que les réfugiés apportent aux sociétés d'accueil;
- ➔ Contribuer à l'élaboration d'outils permettant d'assurer le suivi et l'évaluation des programmes.
- ➔ Concernant la société civile, aux échelles internationale, régionale, nationale et locale (dont les ONG, organismes confessionnels, réfugiés installés dans les pays d'accueil, diaspora et citoyens)
- ➔ Plaider auprès des autorités nationales et locales en faveur de la mise en place et du développement de programmes en mettant en avant les avantages qu'ils présentent;
- ➔ Mobiliser la population et tirer profit des initiatives des acteurs locaux en faveur de la participation directe à l'accueil des réfugiés arrivés par le biais de programmes de réinstallation ou de voies complémentaires d'admission, notamment en ayant recours à des approches basées sur les parrainages communautaires;
- ➔ Rapprocher les réfugiés et les communautés locales au moyen de parrainages, d'activités bénévoles, de programmes de tutorat ou de manifestations interconfessionnelles et interculturelles;

- ➔ Veiller à ce que les programmes d'accueil et d'intégration tiennent compte des besoins spécifiques des réfugiés et de leurs capacités;
- ➔ Faire participer les réfugiés et la diaspora en s'associant à eux.

Concernant le secteur privé à tous niveaux (y compris le patronat, les organisations patronales et les fondations privées)

- ➔ Plaider auprès des autorités nationales et locales en faveur de la mise en place de programmes et de leur développement en mettant en avant les avantages qu'ils présentent;
- ➔ Fournir un appui non financier en faveur des infrastructures liées à la réinstallation et des systèmes nécessaires aux voies complémentaires d'admission, en apportant par exemple une aide dans les domaines du logement, des soins de santé, de l'emploi, de la formation professionnelle ou des moyens techniques;
- ➔ Élaborer des modèles de financement novateurs en vue de faciliter la mobilité des réfugiés et d'élargir l'accès aux voies complémentaires;
- ➔ Réaliser des études de cas consacrées au recrutement de réfugiés et aux avantages de la diversité et les faire connaître aux autres employeurs, aux décideurs et au public;
- ➔ Recruter des réfugiés et faire appel à eux en tant que prestataires.

Concernant les institutions d'enseignement et de recherche

- ➔ Renforcer les moyens de recherche institutionnels afin d'attester des effets de la réinstallation et des voies complémentaires d'admission en rendant compte des contributions des réfugiés aux sociétés qui les accueillent;
- ➔ Produire, traduire et diffuser des éléments factuels en vue d'orienter les politiques et les programmes et d'assister les acteurs concernés;
- ➔ Renforcer les réseaux d'universitaires et de chercheurs en faveur du partage des connaissances.



ÉTAPES SUIVANTES

Cette stratégie s'appuie sur une approche axée sur le partenariat et la participation de l'ensemble de la société, telle qu'elle est prescrite dans le Pacte mondial sur les réfugiés. Cette approche, sur laquelle s'est fondé le processus de consultation et de collaboration entrepris pour élaborer la Stratégie, demeurera cruciale tout au long de sa mise en œuvre.

Les mesures de facilitation énoncées dans cette stratégie constituent un ensemble de mesures jugées essentielles à l'atteinte de chaque objectif défini. Il sera nécessaire pour les mettre en œuvre de pouvoir compter sur la capacité d'initiative, la collaboration et l'implication d'un large éventail de partenaires et de coordonner des actions conjointes.

Dans la perspective de la réalisation des objectifs de la Stratégie, le HCR entend inviter l'ensemble de ses partenaires à élaborer **un plan d'action mondial, à définir les priorités ainsi qu'à établir un calendrier de mise en œuvre à l'horizon 2021.**

Ce plan d'action permettra de définir les rôles et les responsabilités des différents partenaires ainsi que les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. En plus des trois indicateurs clés définis pour assurer le suivi des progrès réalisés par rapport à la vision établie, le plan d'action prévoira des jalons et des indicateurs ainsi qu'une méthodologie permettant de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la Stratégie. Un rapport de situation sera élaboré à ce sujet d'ici fin 2021 et permettra de définir les mesures à prendre pour renouveler les engagements envers la vision.

Un renforcement des capacités sera nécessaire pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie, tant au niveau du HCR que pour les autres parties prenantes, tout particulièrement en matière de plaidoyer et de mobilisation et concernant le recensement et l'analyse des opportunités pouvant étayer la Stratégie.

Les Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation permettront grâce à leur structure multipartite de jouer un rôle moteur en matière de coordination et de mise en œuvre de la Stratégie. Elles fourniront aussi un cadre privilégié pour assurer un suivi des progrès réalisés au regard de la vision définie.

Le premier **Forum mondial sur les réfugiés**, qui se tiendra en décembre 2019, sera l'occasion d'appuyer la Stratégie en mobilisant l'ensemble des parties prenantes, dans le cadre de la période triennale et au-delà, tout en permettant de mettre en avant les progrès réalisés en matière de mise en œuvre. Le document du HCR intitulé [Guidance Note on pledges, contributions and good practices](#) présente des exemples de contributions annoncées et d'engagements pris par des États et d'autres parties prenantes qui sont susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de la Stratégie.

 Royaume-Uni. Une communauté accueille des réfugiés. Hani Arnout, 34 ans, son épouse Ameh, son fils et sa fille ont été réinstallés de Jordanie au Devon, en Angleterre. Ils ont depuis lors eu un troisième enfant, né sur place. Hani fait partie des 220 réfugiés qui ont été accueillis par des associations locales à travers tout le Royaume-Uni. Ces réfugiés sont pour la plupart Syriens et ont bénéficié du Programme de réinstallation des personnes vulnérables mené par le HCR et le Ministère de l'intérieur. Ce Programme permet aux associations caritatives, aux groupes confessionnels, aux entreprises et à d'autres associations locales de participer à l'accueil et à l'intégration des réfugiés sur le territoire britannique.
©HCR/Andrew McConnell



UNHCR
The UN Refugee Agency